

DATE DE LA RÉUNION : 10/06/2021	LIEU : Bésignan	RÉDACTEUR : ROBIN PAYA
OBJET : Commission C « Activités et Aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce »		

MEMBRES DE LA COMMISSION							
(C : Convoqué, P : Présent, A : Absent, Exc : Excusés, DIFF. : Diffusion)							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ANTOINE David	SAINTE JALLE	3ème ADJOINT	X		X		X
AUMAGE Nicolas	MEVOUILLON	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
BALDUCHI Monique	POET SIGILLAT	MAIRE	X	X			X
BARTHELEMY Éric	D'EYGALAYES	2ème ADJOINT	X		X		X
BAUFFE Eric	MONTBRUN LES BAINS	3ème ADJOINT	X		X		X
BILCOCQ Patricia	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
BIZEUL Marie	PIEGON	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
BOLLARD Eric	REMUZAT	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
BÖLLING Dorothée	VILLEPERDRIX	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
BOUNIN Florence	NYONS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X	X			X
BRECHET Christian	PIEGON	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
BROCHE Patrick	VERCLAUZE	2ème ADJOINT	X		X		X
CAMPANA Magali	VINSOBRES	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
CARRERE Christian	NYONS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
CATHENOZ Patrick	NYONS	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
COLOMBET Thierry	EYGALIERS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
CORNILLAC Thomas	VERCLAUZE	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
CUVELARD Bruno	REMUZAT	1er ADJOINT	X		X		X
DE MUNTER Lucien	MERINDOL LES OLIVIERS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
DESSALES Jean-Luc	CONDORCET	1er ADJOINT	X		X		X
DONZET Adrien	VILLEPERDRIX	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
DREVET Jean-Jacques	REMUZAT	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
DUPOUX Sébastien	EYROLES	MAIRE	X		X		X
FAREL Annelise	RIOMS	MAIRE	X		X		X
FORSANS Jean-Louis	CORNILLON SUR L'OULE	1er ADJOINT	X	X			X
FOUGERAS Lionel	BALLONS	MAIRE	X			X	X
GOURDON Claudine	LA ROCHE SUR LE BUIS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
HAIM Juliette	BUIS LES BARONNIES	3ème ADJOINTE	X		X		X
JAN Maryvonne	EYGALIERS	2ème ADJOINTE	X		X		X
JANNOT Nicolas	VENTEROL	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
LABROT Alain	SAINT MAY	MAIRE	X		X		X
LANNES Olivier	MONTAULIEU	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
LANTHEAUME Pascal	NYONS	5ème ADJOINTE	X			X	X
MAUREL Laurence	AULAN	1ere ADJOINTE	X		X		X
MEGE Patrick	BENIVAY – OLLON	1er ADJOINT	X		X		X
MESSAGER Laurence	CHAUDEBONNE	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
MEYER Jacques	SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
MOSSER Annie	LA ROCHE SUR LE BUIS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X	X			X
PAESEN Agnès	EYGALIERS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
PARMENTIER Franck	BUIS LES BARONNIES	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
ROBIN Philippe	SAHUNE	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
ROZENBLAT Bénédicte	VERCOIRAN	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
SANCHEZ Frédéric	MONTBRUN LES BAINS	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
SPITZ Catherine	SAINTE EUPHEMIE SUR L'OUVEZE	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
TATONI Thierry	NYONS	3ème ADJOINT	X		X		X
THIMISTER VANDIST Nicole	SAINT FERREOL TRENTE PAS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
TOUCHE Danielle	SEDERON	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
TRACOL Yann	VENTEROL	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
VALETTE Annie	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
VAN ZELE Virgile	NYONS	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
DEVETZOGLOU Rémy	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	CONSEILLER MUNICIPAL			X		X
FOSSION Christine	SAINTE JALLE	CONSEILLERE MUNICIPALE et PRESSE			X		X
PERLBARG Vincent	CCBDP	DIRECTEUR DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	X	X			X
PAYA Robin	CCBDP	CHARGE DE MISSIONS AAPN ET SIG	X	X			X
CHAPUIS Kim	CCBDP	STAGIAIRE EN CHARGE DU TOPO DE RANDO SUR LE PAYS DE BUIS	X	X			X

MEMBRES DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS							
(C : Convoqué, P : Présent, A : Absent, Exc : Excusés, DIFF. : Diffusion)							
NOM Prénom	ASSOCIATION	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ANDRE Sylvette	Comité d'animation de Vinsobres	PRESIDENTE	X			X	X
AUMAGE Jean-Pierre	Union Cycliste des Baronnies Buis	PRESIDENT	X			X	X
BALDUCHI Gaele	Les Amis de Montréal	PRESIDENTE	X			X	X
BALDUCHI Monique et/ou José	Comité des fêtes du Poet-Sigillat	PRESIDENTE et BENEVOLE	X	X			X
BOLLARD Eric	Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat	PRESIDENT	X			X	X
CHAPPON Gérard	Pays de Montbrun	PRESIDENT	X			X	X
CHARASSE Simone ou Daniel	Les Sabots d'Ollon	PRESIDENTE et MAIRE DE BENIVAY	X			X	X
COMBES Philippe	VTT loisirs Nyons	PRESIDENT	X			X	X
DESMAS Marie-Thérèse	Les Aînés de 30 Pas	PRESIDENTE	X			X	X
FRACHINOUS Alain	Pays de Séderon	PRESIDENT	X			X	X
MOLET Bernard	Les Collines Argentées	PRESIDENT	X			X	X
MONCHICOURT Jean	Lei Caminaire Nyons	PRESIDENT	X			X	X
PICRON Gilbert	Les Amis de Barret de Liourre	PRESIDENT	X			X	X
THOUARD Georges (Gérard LANGLOIS était présent pour représenter l'association)	Randouvèze Buis	PRESIDENT	X	X			X

MEMBRES DU BUREAU							
(C : Convoqué, P : Présent, A : Absent, Exc : Excusés, DIFF. : Diffusion)							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau					X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau	X			X	X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau					X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau	X			X	X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
DAYRE Thierry	NYONS	Président					X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau					X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau					X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINTE MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	ROUSSIEUX	Bureau					X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau	X			X	X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau					X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau	X	X			X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau	X			X	X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau					X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau	X	X			X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau	X			X	X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau					X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINTE SAUVEUR GOUVERNEMENT	C.Exe/Bureau					X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau					X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau					X

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Panneaux espace partagé
- 2/ Information marché VRVV
- 3/ Présentation projet espace valléen
- 4/ Présentation projet base trail 2022
- 5/ Voie douce « Au fil de l'Eygues »
- 6/ Point sur les actions en cours sur le territoire du Pays de Buis
- 7/ Point d'avancement du travail en cours par la Drome à Cheval (DAC)
- 8/ Actualités APN
- 9/ Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

Roland PEYRON, Président de la commission, ouvre la réunion aux côtés de **Jean-Jacques MONPEYSSEN**, Vice-Président de la commission, remercie les participants, excuse les associations de randonnées qui n'avaient pas reçues les convocations suite à un problème technique, et propose un « tour de table ».

José FERNANDES, Maire de BESIGNAN, accueille les membres de la commission et les remercie de leur présence.

1/ Panneaux Espace Partagé

Roland PEYRON présente la réalisation du panneau d'espaces partagés qui a été créé par le service APN et le service Communication. Il rappelle que ce panneau a vu le jour suite aux conflits d'usages entre propriétaires et pratiquants sur le Rocher du Caire.

Ce panneau est une signalétique « test » qui sera implantée sur plusieurs secteurs sensibles (déjà en place aux « portes d'entrée » du plateau Saint-Laurent à Rémuzat et Saint-May).

Robin PAYA précise que le but n'est pas de couvrir le territoire de signalétique et de surpanneauter les espaces naturels, simplement d'essayer d'apporter une information officielle visant au respect envers les propriétaires qui laissent le droit de passage sur leurs parcelles, envers les personnes qui travaillent dans les milieux naturels (agriculteurs, éleveurs, arboriculteurs, etc.) et aussi envers les autres pratiquants (chasseurs, naturalistes, VTT, etc.)

Nicolas AUMAGE demande si les propriétaires sont responsables ou pas d'un potentiel accident de randonnée sur leur parcelle ?

Roland PEYRON rappelle que c'est un droit de passage et non une servitude de passage. Le propriétaire peut se rétracter à tout moment, et la CCBDP ne signe des conventions que sur les itinéraires déjà ouverts et balisés. Il n'y a aucune création d'itinéraires. La CCBDP porte la responsabilité pour les aménagements qu'elle a réalisés.

Extrait de l'article traitant des responsabilités au sein de la convention de passage envoyée par la CCBDP aux propriétaires :

- La communauté de communes est responsable civilement des dommages causés aux usagers et au propriétaire du fait des opérations de travaux menées sous sa responsabilité, des mesures d'ordre public sur les espaces ouverts, de la surveillance et de l'utilisation de l'ouvrage public ;
- Les usagers sont responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. Ils seront informés par la Puissance Publique qu'ils devront supporter leurs propres dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles sur les sentiers de randonnée ;
- Le propriétaire répondra des dommages corporels et matériels qui seront de son fait. En cas de non-respect des articles 4.3 et 4.4, la responsabilité du propriétaire sera engagée en cas d'accident causé par les travaux qu'il aura entrepris.

Monique BALDUCHI demande qui est responsable en cas de morsure d'un chien de protection. **Roland PEYRON** indique que c'est le propriétaire des chiens qui est responsable. La CCBDP ne peut que s'engager aux côtés du Département pour informer via de la signalétique que le sentier passe sur des zones de pâturages avec présence de chien de protection, mais n'est pas responsable en cas de morsure.

Thierry COLOMBET précise qu'il est tout à fait favorable à ce qu'il n'y ait pas de surcharge en signalétique sur les sentiers pour que l'aspect paysager soit préservé.

2/ Vélo routes Voies Vertes (VRVV)

Roland PEYRON précise à nouveau les deux projets de VRVV et les 3 projets de Voies Douces sur le territoire. Il informe aussi la commission que les projets périphériques seront traités après ces 5 projets, mais qu'il a bien pris note des volontés communales de créer des itinéraires perpendiculaires aux axes structurants, et il se tient disponible pour se rendre dans les communes pour échanger sur ces projets.

Vincent PERLBARG indique que le premier marché visant à contractualiser avec un maître d'œuvre a été déclaré sans suite, et qu'un second marché a été lancé, avec une attribution du marché qui sera effectuée fin juin.

Nicolas AUMAGE demande quel sera le marquage sur ces itinéraires ?

Roland PEYRON indique que les itinéraires seront matérialisés soit par de la signalétique horizontale (marquage au sol) soit par de la signalétique verticale (panneau de signalétique).

Jean-Jacques DREVET demande à quoi ressemblent ces panneaux.

Exemple ci-dessous sur l'itinéraire « Au fil de l'Éygues »



3/ Présentation projet espace valléen

Roland PEYRON et **Vincent PERLBARG** présentent le projet espace valléen.

La CCBDP a déposé une fiche action visant à obtenir des subventions pour équiper certains sentiers de randonnées (notamment les circuits de grandes itinérance GR ou GRP) en mobilier en bois (table de pique-nique, panoramas aménagés, toilettes sèches, etc.) afin d'apporter une valeur ajoutée sur certains sentiers.

4/ Présentation projet base trail 2022

Roland PEYRON présente le projet de création d'une base trail pour 2022. Il indique que notre territoire est propice à cette pratique en pleine expansion et que de nombreuses courses locales et de renommées sont d'excellents supports pour cette création de base trail.

Robin PAYA précise qu'il existe à ce jour deux partenaires privés qui labellisent des bases trail. Soit Yoomigo-Trace de Trail avec les Espaces Trail®, soit Raidlight-Rossignol avec les Stations Trail®. Dans tous les cas, le balisage devra respecter la norme AFNOR de 2017 précisant les normes de balisage trail.

Thomas CORNILLAC demande si ces itinéraires trail seront sur de nouveaux sentiers ou sur de l'existant.

Robin PAYA indique que les itinéraires existants seront utilisés au maximum, notamment pour des questions d'entretien et de foncier. Le linéaire conséquent de près de 2 000km de sentiers offre suffisamment d'itinéraires potentiellement utilisables dans le cadre d'une base trail.

Thierry COLOMBET demande quel est le produit touristique dont il est question avec le développement de cette base trail, et si cela relève d'une vente de topoguide ou autre ?

Vincent PERLBARG précise que la notion de produit touristique avec le trail ne se matérialise pas par une vente directe, c'est un service proposé aux habitants du territoire et aux touristes, et les retombées économiques sont indirectes (hébergeurs, produits locaux, etc.).

Jean-Jacques MONPEYSEN ajoute que plus la destination touristique a une renommée par rapport à une discipline, plus il y aura de monde et de retombées économiques. Il faudra effectivement veiller à communiquer autour de ces actions avec l'Office de Tourisme Intercommunal et le PNR BP afin de faire connaître cette base trail et de la faire vivre.

Vincent PERLBARG précise que ce projet demandera peu de temps de travail puisque les prestataires proposent une offre « clé en main ».

5/ Voie douce « Au fil de l'Eygues »

Roland PEYRON présente les informations liées à la Voie Douce « Au fil de l'Eygues » et notamment les éléments liés à la fréquentation au travers des éco-compteurs.

Il précise que ces éco-compteurs permettent notamment d'évaluer la fréquentation et d'anticiper les conflits d'usages.

Jean-Jacques DREVET demande ce qu'est un éco-compteur.

Roland PEYRON lui répond que ce sont des bornes qui permettent de compter le nombre de passages de piétons et vélos mais aussi de véhicules motorisés si le capteur en est équipé.

C'est le cas de celui d'Aubres et de Curnier, celui de Nyons est uniquement piéton-vélo.

Christian CARRERE note l'avantage de ces éco-compteurs qui est de dissocier les pratiques. Il précise aussi qu'à Curnier, les données font état d'une circulation importante de véhicules motorisés puisque l'accès au camping des Ramières se fait par Curnier et non pas par Sahune, et les véhicules passent donc sur l'éco-compteur.

Monique BALDUCHI indique qu'il peut y avoir d'autres biais dans les comptages puisqu'en cas d'accident sur la route principale de la vallée de l'Eygues, l'itinéraire « Au fil de l'Eygues » est utilisé en voie de délestage.

Vincent PERLBARG ajoute que le but de ces éco-compteurs est de permettre la mise en œuvre pérenne d'investissements publics et d'anticiper les conflits d'usages, la volonté n'est absolument pas de battre des records de fréquentation.

Roland PEYRON précise aussi que la partie aval entre Nyons et Vinsobres n'est plus praticable depuis 2019 et que deux alternatives sont à l'étude pour trouver un nouveau passage et maintenir une continuité.

Robin PAYA indique que le Département a accordé une enveloppe financière à la CCBDP pour des travaux sur l'itinéraire, à l'origine sur la section emportée en 2019 par les crues successives de l'Eygues. Le Département a donc autorisé le report de la subvention sur une autre section de l'itinéraire, et la CCBDP les en remercie. L'investissement sera effectué sur une des deux alternatives sur la partie aval.

6/ Point sur les actions en cours sur le territoire du Pays de Buis

Roland PEYRON présente le travail de structuration pédestre en cours sur le Pays de Buis au travers des poteaux directionnels, du foncier et du travail de Kim CHAPUIS sur le topoguide de randonnée pédestre.

Kim CHAPUIS présente le travail qu'elle effectue dans le cadre de son stage : phase terrain / rédaction des « Pas à Pas » / contacts avec les mairies pour les parkings de départ / cartographie des itinéraires et remise à plat des traces GPS. Elle indique aussi que la CCBDP veillera à ne pas communiquer sur des sites d'exception peu connus du grand public, et ce afin de les préserver.

Robin PAYA indique que les associations et les mairies sont largement sollicitées dans le cadre de ce travail, et la CCBDP les remercie pour leur implication et leur réactivité.

Vincent PERLBARG précise que d'autres collectivités font le choix de communiquer sur des itinéraires sans forcément avoir conventionné avec tous les propriétaires privés. Il indique que la volonté des élus de la CCBDP est que la démarche soit exemplaire, pérenne et exhaustive et qu'ils sont en faveur de ce travail avec les propriétaires privés.

Roland PEYRON appuie ces propos et précise que c'est effectivement sa volonté première ainsi que celle du Président de la CCBDP, Thierry DAYRE.

Jacques MEYER demande si les GR font partie de la compétence CCBDP.

Roland PEYRON répond que les GR (Grandes Randonnées balisées blanc et rouge) et GRP (Grandes Randonnées de Pays balisées rouge et jaune) sont gérées par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre via son Comité Départemental, et que la CCBDP ne gère que les PR (Promenades et Randonnées balisées en jaune).

7/ Point d'avancement du travail en cours par la Drome à Cheval (DAC)

Roland PEYRON présente le travail en cours sur le volet équestre, qui fait partie des compétences de la CCBPD.

Il indique que la DaC a déjà effectué un inventaire foncier sur la boucle de Rémuzat.

Il précise aussi que la Convention Cadre entre la CCBDP et la DaC sera passée au prochain conseil communautaire afin de définir les prérogatives des parties (DaC et CCBDP) dans le cadre de cette structuration de la filière de tourisme équestre.

8/ Actualités APN

Roland PEYRON présente quelques actualités liées aux APN (bilan entretien 2020, mini série « Les Baronnie sous la semelle » dans le magazine intercommunal, travaux, etc.).

Gérard LANGLOIS précise que l'entretien et le balisage ont été difficiles à mettre en oeuvre en 2020 compte tenu de la COVID, et qu'au-delà de l'entretien, les autres actions des associations ont aussi été compromises (journée randos, événementiels, etc.) mettant en difficulté certaines associations.

Par ailleurs, **Robin PAYA** indique qu'une petite enquête a été envoyée aux associations afin de connaître le nombre d'adhérents de chaque associations, le nombre de baliseurs et le nombre de sorties de randonnée par semaine. Ces informations permettent à la CCBDP de disposer d'indicateurs liés aux APN et au balisage et de donner davantage de poids aux bénévoles qui travaillent chaque année sur les sentiers.

9/ Questions diverses

Nicolas AUMAGE demande si nous n'avons pas peur d'être dépassés à un moment donné par la fréquentation touristique. Il évoque des problèmes entre parapentistes, grimpeurs et propriétaires à propos de stationnements sur des parkings privés.

Vincent PERLBARG informe que la volonté de la CCBDP n'est pas d'attirer du monde pour augmenter la fréquentation, mais que la Drôme de façon générale est victime de son succès (territoire rural très nature avec de nombreuses activités de pleine nature proposées et un climat

favorable au tourisme). Le but de la CCBDP est donc de proposer un cadre officiel permettant de gérer de façon pérenne la potentielle fréquentation des sites.

Il précise aussi que les communes peuvent solliciter le Département de la Drôme pour les aider à acquérir des parcelles pour créer des zones de stationnement (site d'escalade, départs de randonnée, etc.).

Thierry COLOMBET évoquent les rumeurs qui circulent entre propriétaires à propos des conventions de passage et qui ne seraient pas fondées (responsabilité, réouverture de chemin, etc.). Il parle d'une certaine crainte de la part de propriétaires et pense que la communication devrait être accentuée à ce propos pour clarifier les objectifs et la finalité des conventions de passage.

Thomas CORNILLAC pense qu'un article dans la presse locale à propos des conventions de passage peut aussi permettre de clarifier certains éléments.

Robin PAYA indique que dans les communes où de nombreux refus de passage ont été constatés, des réunions publiques seront certainement mises en place afin de repréciser certains articles des conventions de passage.

Sur le volet de la promotion touristique, **Thierry COLOMBET** demande si des publications de topos ou de fiches randos en ligne sont à l'étude.

Vincent PERLBARG répond que la dématérialisation des tracés est à faire avec l'OT pour toucher la clientèle utilisant le numérique. Un travail en sens sera progressivement fait fin 2021 et en 2022.

Concernant le stage de Kim CHAPUIS, **Christian CARRERE** salue son travail et demande si elle sera embauchée à la CCBDP afin de disposer de moyens humains supplémentaires concernant les APN dans la mesure où il est dommage de voir repartir des personnes compétentes.

Vincent PERLBARG répond que ces stages sont des immersions professionnelles ayant pour but de faire découvrir certains métiers de façon approfondie. Aux APN, la CCBDP essaie de prendre un ou une stagiaire chaque année. Cela permet de leur apporter des compléments au-delà des études et de permettre à la CCBDP de mener des actions diversifiées et intéressantes pour les étudiants.

Enfin, **plusieurs membres** de la commission saluent la qualité des articles publiés dans le magazine intercommunal dans le cadre de la mini-série « Les Baronnie sous la semelle ».

Roland PEYRON et **Jean-Jacques MONPEYSEN** remercient l'ensemble des participants et mettent fin à la réunion.

SYNTHÈSE :

- Les membres de la commission présents ont pris note des différents points abordés.
- Les membres de la commission valident le principe de soumettre au conseil le projet d'aménagements qualitatifs sur les sentiers dans le cadre du dispositif Espace Valléen.
- Les membres de la commission valident le principe de soumettre au conseil la mise en place de la Base Trail en 2021-2022

**Le Président de la
Commission C**
Roland PEYRON



**Le Président de la
CCBDP**
Thierry DAYRE

